

Enfin... Sans fumée !

 31 mai 2006

Pour diffusion immédiate
Communiqué de presse

Plusieurs activités prévues à Montréal et à Québec
**Les groupes de santé soulignent l'entrée en vigueur
de la Loi sur le tabac**

Montréal, mardi le 30 mai 2006 — « Les non-fumeurs représentent 78% de la population du Québec. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que les Québécois accueillent l'entrée en vigueur de la *Loi sur le tabac* qui interdira de fumer, à compter de demain, dans tous les lieux publics » a indiqué monsieur **Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**. « Enfin, tous les travailleurs auront le droit d'être protégés contre la fumée secondaire au travail. »

Plus d'une dizaine de groupes du milieu de la santé participent aujourd'hui à une conférence de presse pour souligner l'entrée en vigueur de la loi et annoncer une série d'activités qui se dérouleront le 31 mai à Québec et à Montréal. « Nous invitons les non-fumeurs à fêter dans les bars et les restaurants à compter de demain. Il faut se réapproprier ces endroits d'où la fumée nous avait chassés » a indiqué **monsieur Gauvin**.

Party au Pub St-Paul

Les citoyens sont invités à venir fêter avec les groupes de santé. À Montréal, la **Célébration Québec sans fumée** aura lieu à compter de 19H30 au **Pub Saint-Paul**, situé au 124 rue Saint-Paul Est, dans le Vieux-Montréal.

Certificats de reconnaissance

Les groupes profiteront de l'occasion pour remettre un certificat aux anciens ministres **Clifford Lincoln** et **Jean Rochon**, soulignant leur apport à cette législation faisant du Québec une province sans fumée. Il en sera de même pour certains propriétaires de bars et de restaurants qui furent parmi les premiers à interdire le tabac dans leur établissement (liste des récipiendaires disponible au www.cqct.qc.ca). Le **ministre Couillard** est, quant à lui, invité à recevoir un certificat le même soir lors d'un 5 à 7 festif au resto-bar **Ozone L'Hôtel**, situé au 2800 boul. Laurier à Québec.

Cartes de remerciement pour clients satisfaits

Daniel Veilleux, directeur de l'Association régionale du sport étudiant de la région de Québec et de Chaudière-Appalaches ajoute :

« On comprend que plusieurs propriétaires de restaurants et de bars demeurent inquiets, craignant de perdre des clients à cause de la Loi. C'est pourquoi nous invitons la population à leur faire savoir que c'est plutôt le contraire. À cette fin, nous avons produit des petites 'cartes de remerciement' que les gens peuvent laisser sur les tables pour dire aux propriétaires qu'ils aiment mieux leur établissement sans fumée, et qu'ils y retourneront plus souvent. » Le public est invité à les commander gratuitement, sur le site Internet de la coalition, au www.cqct.qc.ca



Escouade de jeunes

À Montréal, un groupe de jeunes sillonnera la ville avec une immense bannière à l'effigie de « Enfin, sans fumée ».

Bénéfices pour la santé

Tout comme ce fut le cas avec la Loi sur le tabac de 1998, qui interdisait de fumer dans les lieux de travail, la nouvelle loi devrait de nouveau amener une diminution du tabagisme au Québec. « La loi de 1998 a clairement eu un impact sur la santé publique. Par exemple, depuis l'élimination de la fumée dans les milieux de travail en 1999, le taux de tabagisme au Québec est passé de 30% à 22%. Avec la nouvelle Loi sur le tabac, on peut s'attendre à bien d'autres bonnes nouvelles concernant la baisse du taux de tabagisme au Québec et la santé générale des Québécois. » a indiqué **Suzanne Lemire, directrice de la lutte contre le cancer à la Société canadienne du cancer, division du Québec**, qui a tenu à rappeler que la fumée secondaire contient 4000 produits chimiques dont au moins 50 sont considérés cancérigènes. « La pollution de l'air dans les milieux enfumés est de 6 à 10 fois plus importante que celle observée le long des autoroutes aux heures de pointe. », ajoute madame Lemire.

François Damphousse, directeur du bureau du Québec de l'Association pour les droits des non-fumeurs,

ajoute : « Nous allons profiter de cette occasion pour féliciter l'ensemble de la population québécoise d'avoir soutenu les intervenants en santé publique, d'avoir reconnu que la fumée de tabac secondaire constitue bel et bien un danger pour la santé, et d'avoir appuyé la mise en place des interdictions de fumer dans tous les lieux publics et les milieux de travail. À notre avis, il s'agit là d'un très bel exemple de démocratie, puisqu'il a été possible de défendre avec succès un droit fondamental dans notre société, celui de travailler dans un environnement sain. » Faut-il rappeler que les travailleurs de bars et de restaurants ne jouissaient pas de la même protection légale que les travailleurs québécois des autres secteurs d'activité?

Ainsi, pour le **Docteur Marcel Boulanger, président du Conseil québécois sur le tabac et la santé**, « l'adoption de la loi Rochon en 1998 a provoqué un changement important de la norme

sociale en regard du tabac, et ce mouvement a pris de l'ampleur au cours des années, renforcé par d'autres mesures gouvernementales et des campagnes antitabac. La population a évolué au point où elle appuie à plus de 80% l'interdiction totale de fumer dans les lieux publics. Au cours des 20 dernières années, nous avons vu l'opinion publique comprendre de mieux en mieux les dangers du tabac, qui tue encore 13 500 personnes chaque année au Québec, dont plus de 350 non-fumeurs en raison de la fumée secondaire.

« Le tabac n'est plus le symbole d'inclusion sociale qui nous avait été imposé par l'industrie. Il n'y a pratiquement plus personne qui croit que fumer est un droit. Aujourd'hui, si commencer à fumer est un choix — un choix qui n'est généralement pas fait en tant qu'adulte — pratiquement tous les fumeurs préféreraient arrêter de fumer. C'est pour ça que même la majorité des fumeurs appuient la Loi : cela les aidera lorsqu'ils tenteront d'écarter pour de bon. »

La conférence de presse ainsi que toutes les activités de célébration sont endossées par [Acti-Menu](#); [Alliance pour la lutte au tabagisme Région de Québec et de Chaudière-Appalaches](#) ; [Association régionale du Sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches](#); [Association pour la santé publique du Québec](#) ; [Association pour les droits des non-fumeurs](#); [Association pulmonaire du Québec](#) ; [Coalition Gatineau sans fumée](#); [Coalition québécoise pour le contrôle du tabac](#) ; [Collège québécois des médecins de famille](#); [Conseil québécois sur le tabac et la santé](#); [Fédération des médecins spécialistes du Québec](#); [Fédération québécoise du sport étudiant](#) ; [Fondation des maladies du cœur du Québec](#) ; [Fondation Lucie et André Chagnon](#); [Info-tabac](#); [Institut de cardiologie de Montréal](#); [Québec en Forme](#) ; [Société canadienne du cancer - Division du Québec](#)

-30-

Information : Mariane Bouvette
Attachée de presse
(514) 286-2866
(514) 574-2866